

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 25 mai 2023

Membres présents : M. Paul BRÉANT - Mme Clémence CAMELOT (étudiante) - Mme Camille CAYOL - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Patrick HASSENTEUFEL - Mme Victoire LASBORDES - Mme Marion LEVRAUD - M. Franck MONNIER (Doyen) - Mme Wafa NABIL - M. Terry OLSON (membre extérieur) - Mme Sophie PETITRENAUD

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Robin MURACCIOLE (membre extérieur)
M. Thibault BONNAUD (étudiant)- donne procuration à Mme Clémence CAMELOT (étudiante)
Mme Marion CARIOU (étudiante) donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Hakim HADJ-AISSA donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
M. Christophe HUE donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Patrick JACOB donne procuration à Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE
M. Olivier PLUEN donne procuration à Victoire LASBORDES
M. Rafaël SERZIALE (étudiant) donne procuration à Mme Clémence CAMELOT (étudiante)

Membres excusés : Mme Lise CORNILLEAU - M. Marc MANDICAS (membre extérieur) - Mme Lya ZHANG (étudiante)

Membres invités : Mme Pascale BERTONI - Mme Delphy LEROUX - Mme Véronique MOREAU - M. Stéphane OLIVÉSI - M. Jean-Luc PENOT -

Membres invités excusés : Mme Claire BOUGLÉ - Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD - M. Thibaut FLEURY GRAFF - Mme Carole MARINHEIRO - M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU - Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ - Mme Nathalie WOLFF

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10 heures 05.

Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 23 mars 2023

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

Afin de faciliter le débat, Monsieur le Doyen suggère de présenter l'ensemble des MC2C déclinées ci-dessous en soulignant les modifications proposées par le Groupe de travail Licences piloté par notre vice-doyen à la formation Monsieur Hakim HADJ-AÏSSA et confirmées en Conseil de perfectionnement. Il invite les membres du Conseil à intervenir en cas d'interrogation et préconise un vote unique des MC2C sauf à ce que certains points ne fassent pas consensus.

- 2- Vote sur les MC2C de la L1 Droit parcours Droit – année universitaire 2023-2024**
- 3- Vote sur les MC2C de la L1 Droit parcours Droit remédiation – année universitaire 2023-2024**
- 4- Vote sur les MC2C de la L1 Droit accès santé– année universitaire 2023-2024**
- 5- Vote sur les MC2C de la L1 Droit parcours Droit international– année universitaire 2023-2024**
- 6- Vote sur les MC2C de la L1 Double licence Droit-LLCER (Anglais)– année 2023-2024**
- 7- Vote sur les MC2C de la L1 Science politique - année universitaire 2023-2024**
- 8- Vote sur les MC2C de la L1 Science politique accès santé – année universitaire 2023-2024**
- 9- Vote sur les MC2C de la L2 Droit parcours Droit – année universitaire 2023-2024**
- 10- Vote sur les MC2C de la L2 Droit accès santé – année universitaire 2023-2024**
- 11- Vote sur les MC2C de la L2 Droit parcours Droit international – année universitaire 2023-2024**
- 12- Vote sur les MC2C de la L2 Double licence Droit-LLCER (Anglais) – année universitaire 2023-2024**
- 13- Vote sur les MC2C de la L2 Science politique– année universitaire 2023-2024**
- 14- Vote sur les MC2C de la L2 Science politique accès santé – année universitaire 2023-2024**
- 15- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit privé– année universitaire 2023-2024**
- 16- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit public – année universitaire 2023-2024**
- 17- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit privé accès santé – année universitaire 2023-2024**
- 18- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit public accès santé – année universitaire 2023-2024**
- 19- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit international – année universitaire 2023-2024**
- 20- Vote sur les MC2C de la L3 Double licence Droit-LLCER (Anglais) – année universitaire 2023-2024**
- 21- Vote sur les MC2C de la L3 Science politique – année universitaire 2023-2024**
- 22- Vote sur les MC2C de la L3 Science politique accès santé – année universitaire 2023-2024**

La première proposition porte sur la possibilité de compenser annuellement les blocs de connaissances et de compétences (BCC) tout en autorisant, en plus, une compensation asymétrique du bloc complémentaire par le bloc fondamental. Les blocs sont tous annualisés et le bloc fondamental pourra compenser, sous certaines conditions, le bloc complémentaire s'il est ajourné. Monsieur le Doyen pense qu'il est judicieux d'assouplir les modalités d'évaluation qui provoquent un taux d'ajournement anormal et trop important au regard de l'investissement de nos étudiants ; d'autant qu'il s'agit d'une singularité de notre faculté dans notre bassin. Cet assouplissement a été souhaité par le Groupe de travail Licences et débattu avec les représentants étudiants l'année dernière.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE, en cours de sélection de M1, indique qu'elle est frappée par la disparité des résultats de licence par rapport aux autres universités, la Faculté est extrêmement sévère et pénalise nos étudiants candidatant en M1.

Monsieur le Doyen répond que ce sujet a été amorcé en GT Licences et qu'il pourra occasionner des débats ouverts. On pourrait envisager, pour certaines matières, de fixer des règles strictes pour le contrôle continu en imaginant mettre en place plus de contrôle continu intégral et un peu moins d'examen terminal. Ce choix ne pourrait bien entendu se faire que dans le respect de la liberté de chaque enseignant. L'assouplissement des MC2C, avec une annualisation des blocs – tout en distinguant des compétences fondamentales qui doivent être nécessairement validées – n'est pas faire preuve de laxisme. Seulement est-ce permettre aux étudiants de compenser certaines compétences un peu plus faiblement acquises par des compétences plus solides.

Madame Pascale BERTONI réagit à ces propos, elle est contre le fait d'adapter des notes en fonction des niveaux et contre le contrôle continu au vu de ce qu'elle considère être les dégâts de l'enseignement secondaire, visibles sur Parcoursup. Il est, pour elle, hors de question de transférer les problèmes de l'enseignement secondaire dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le Doyen répond que le propos n'est pas de baisser le niveau des étudiants. Force est de constater que les résultats de certaines UE en L1 sont anormalement bas. Il ne pense pas que les notes de contrôle continu soient galvaudées dans notre Faculté autant qu'elles le sont dans certains établissements du secondaire. Le contrôle continu est extrêmement exigeant, c'est la raison pour laquelle certains collègues réfléchissent à passer en contrôle continu intégral dès lors qu'une épreuve formelle est organisée sur table durant le semestre et qu'elle pourrait compter pour la moitié d'une moyenne de contrôle continu.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE propose d'ouvrir ultérieurement un débat général sur la notation, les attendus des enseignants, les compétences à acquérir pour passer en année supérieure, etc. Nos étudiants ne sont pas moins bons qu'ailleurs.

Monsieur le Doyen précise que cette annualisation des blocs proposée par le GT Licences sera identifiée dans les entêtes des tableaux de MC2C, pour la majorité des licences, par une série de formules de la façon suivante : « *Les blocs sont annualisés. Le bloc disciplinaire peut compenser le bloc complémentaire d'appui si la moyenne obtenue au bloc complémentaire d'appui est supérieure ou égale à 7/20. Le bloc linguistique se compense avec les autres blocs si la moyenne à l'année est acquise* ».

Cette modification est applicable à toutes les licences hormis la double-licence (parcours anglais/LLCER et parcours droit). Le vote de nos MC2C ne touche que la partie « droit » de la double-licence, la partie « anglais » étant soumise aux modalités fixées par les règles de nos collègues de l'IECI. La spécificité est la suivante : *« Pour le parcours droit, les blocs sont annualisés. Le bloc disciplinaire peut compenser le bloc complémentaire d'appui si la moyenne obtenue au bloc complémentaire d'appui est supérieure ou égale à 7/20 ».*

Cette annualisation des blocs va également jouer sur le régime d'AJAC. Il a fallu adapter les MC2C spécifiques relatives à l'inscription en AJAC pour la L1 et la L2 (la L3 n'étant pas concernée puisque c'est une année de diplomation) formulée de la façon suivante : *« L'inscription en AJAC pour les L1 et les L2 est soumise à autorisation du jury qui statuera sur les dossiers d'étudiants ayant au moins validé le BCC disciplinaire annualisé, et la totalité des UE des BCC complémentaire d'appui et linguistique dans l'un des deux semestres ».* Les étudiants devront donc avoir validé toutes les matières fondamentales à l'année car il est impensable de les faire passer en année supérieure en ayant une matière fondamentale et un TD à crédit, c'est impossible à organiser et qui plus est ils n'ont pas suffisamment de prérequis. S'agissant de l'AJAC en double-licence, les règles sont maintenues en l'état

Cette annualisation entraîne également une conséquence pour les UE de langue hors parcours spécifiques (double-licence et parcours international). Auparavant, les blocs, y compris les blocs linguistiques, étaient semestrialisés. Or, un bloc doit être constitué par au moins deux matières et pour respecter cette contrainte réglementaire, nous avons scindé chaque matière semestrielle de langue en deux évaluations (oral et écrit) ce qui ne correspondait pas à la pratique des enseignants de langue qui dupliquaient en réalité une même note. Désormais, il y a une note de langue par semestre au sein d'un bloc annualisé ce qui correspond à la pratique d'évaluation de nos collègues d'anglais.

Outre l'annualisation et la compensation évoquées ci-dessus, le GT licence a proposé la suppression d'un TD de langue par semestre (9 au lieu de 10), hors parcours spécifiques, nous laissant ainsi plus de souplesse au niveau du calendrier (plus de TD pendant la semaine de révisions), l'autre raison étant la difficulté à recruter des vacataires en langue (dans les deux années à venir, en raison de départs à la retraite, nous allons perdre l'équivalent de 350 heures de cours). Cette réduction des TD de langue paraît aussi un peu plus réaliste au regard des difficultés rencontrées. Afin d'utiliser à bon escient ce volume d'heures libérées (128 heures), le GT licence a fait 3 propositions :

- **En L2** : création d'une UE de 20 heures d'introduction au droit de l'environnement. Beaucoup d'étudiants et de lycéens sur Parcoursup sont intéressés par cette question qui est d'actualité. Cette UE nous permettra de répondre aux préoccupations de nos étudiants et de nous inscrire dans les lignes dégagées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son plan climat où *« il s'agit de sensibiliser et de former tous les étudiants de l'enseignement supérieur ; chaque établissement de l'enseignement supérieur bâtira sur cette base une offre de formation qu'il pourra adapter et enrichir en fonction de sa mission et du public étudiant qu'il forme ».* Cette option sera proposée au semestre 4 :
 - Dans le parcours droit : à choix avec *« World politics et sociologie des partis politiques »* ;
 - Dans le parcours science politique : à choix avec *« histoire de la justice criminelle »* ;

- Dans le parcours international : dans le bloc, deux UE au choix avec « Politiques européennes » « Sociologie des partis politiques » et « Histoire de la justice criminelle » ;
 - Dans la double-licence : dans BCC4b, à choix avec « Politique mondiale » et « Politiques européennes »
- **En L3** au premier semestre (droit privé, droit public et parcours international) : ouverture d'une option de 30 heures consacrée à l'orientation en master. L'ouverture de la procédure Monmaster.com crée une certaine anxiété chez les étudiants quant à la sélection en M1. Il nous semblait important de mieux les préparer dans leur choix. Il s'agit également de répondre à une demande récurrente des directeurs de masters qui relevaient que leurs spécialités de master étaient absentes en licence, les étudiants s'orientant en quelque sorte sans avoir vraiment testé leur appétence pour telle ou telle branche du droit. Cette option proposée avant le lancement de la procédure Monmaster.com se fera sous la forme d'un cours partagé par différents enseignants de master qui présenteront les grandes introductions au droit (propriété intellectuelle et numérique, concurrence, etc.) ce qui permettra aux étudiants de développer aussi la culture juridique et d'avoir ainsi un recul sur toutes les formations en master dispensées à la Faculté. Cette option sera incluse dans le bloc pré professionnalisant assortie d'un ECTS et validée sous forme de validation d'acquis.
- **En L1** : création d'un module (12 heures TD en droit et 12 heures TD en science politique) qui, en raison de l'enchevêtrement des emplois du temps, serait proposé plutôt en distanciel asynchrone sous forme de capsules vidéo disponibles sur Moodle avec un outil d'auto-évaluation qui permettrait d'expliquer les modalités d'évaluation et de revenir sur les fondamentaux du raisonnement et de la méthodologie en droit.

Après avoir décliné l'ensemble des modifications liées aux MC2C, Monsieur le Doyen interroge les membres du Conseil quant à d'éventuels questionnements ou oppositions permettant de préciser si le vote doit se faire en bloc ou individuellement sur chaque MC2C.

Madame Clémence CAMELOT (étudiante) souligne le soulagement des étudiants notamment s'agissant de la compensation.

Monsieur le Doyen propose de voter sur l'ensemble des MC2C.

Vote : à l'unanimité

23- Information sur le projet de création d'un master 2 dans la mention Droit international et européen

Monsieur le Doyen annonce que ce projet de création de master 2 dans la mention Droit international et européen est porté par Madame Sandrine CLAVEL et Monsieur Patrick JACOB en partenariat avec l'Université de Laponie et en collaboration avec l'OVSQ. Le thème est « La gestion des ressources rares et les droits des peuples autochtones » qui sont de vraies questions internationales d'actualité avec un droit en cours de construction, et correspond aux recherches qui sont déployées parallèlement par

nos collègues de l'OVSQ qui ont un master 2 parcours *Artic studies*. Les cours de ce nouveau parcours de master 2 seraient dispensés intégralement en anglais (un semestre à la Faculté, l'autre en Laponie) avec uniquement des matières mutualisées au sein de la mention Droit international et européen et du master *Artic studies* de l'OVSQ. Ce projet est conçu pour être neutre financièrement.

A la question de Madame Marion LEVRAUD sur le lien de ce master avec l'UP Saclay, Monsieur le Doyen répond que ce master a vocation à être dans la mention DIE donc « Saclayisée », opéré probablement chez nous en relation avec l'OVSQ avec peut-être des mutualisations avec le site de Sceaux/Saclay.

24- Vote sur la création du diplôme universitaire « Communication des organisations » et sur la convention de partenariat avec l'École supérieure de communication et de publicité COM'SUP au Maroc

Monsieur le Doyen cède la parole au porteur du projet Monsieur Stéphane OLIVESI qui évoque une transformation plutôt qu'une création puisqu'une délocalisation à Casablanca existe déjà avec le master 2 Politiques de communication. Suite à des problèmes de fonctionnement, il a été décidé d'arrêter le master et de basculer sur un format DU qui s'inscrit dans le prolongement du master existant. Ce basculement s'explique par une raison très simple qui est qu'actuellement le recrutement des étudiants au sein de l'école ne nous permet pas de former une promotion entière d'étudiants de niveau master. Le DU le permettrait avec plus de souplesse et paraît beaucoup mieux adapté à ce que nous souhaitons faire pédagogiquement avec COM'SUP dont le partenariat remonte à plus d'une vingtaine d'années. Le principe est une ouverture dès la rentrée prochaine.

A la question de Madame Wafa NABIL sur d'éventuelles modifications quant à la gestion du DU, notamment sur les identités des intervenants, Monsieur Stéphane OLIVESI répond qu'il devrait y avoir des changements.

Vote: 1 abstention

25- Information sur la Formation courte en Marchés publics avec l'IINTECH (Institut international du Numérique et de la Tech)

Monsieur le Doyen indique que ce point relatif à la Formation courte organisée à titre expérimental fait l'objet d'une information mais qu'à l'avenir les formations courtes devront être soumises au vote.

Monsieur Jean-Luc PENOT explique qu'il existe depuis de nombreuses années à l'université un DU Juriste des marchés publics mais tout le monde n'a pas pour vocation de passer un diplôme. C'est la raison pour laquelle nous sommes rentrés dans une dynamique de formations courtes, dispensées à distance, après avoir été sollicités pour sensibiliser les personnels aux Antilles sur les marchés publics. Une formation courte se déroule sur une demi-journée ou sur deux journées à l'issue de laquelle l'Université délivre une attestation de formation. Il est préférable que les programmes de formations courtes soient validés par le Conseil de Faculté après validation de la DAF et du service juridique : nous vous présentons cette formation avec l'IINTECH dans la perspective de formations courtes à venir.

26- Vote sur la motion relative au référentiel UVSQ

Lors des débats du Conseil de Faculté précédent, les membres avaient fait le constat d'une charge de travail extrêmement importante. En effet, et c'est sans doute l'une des spécificités de notre Faculté, nos matières de licence comptent plusieurs centaines d'étudiants ce qui n'est pas le cas dans d'autres composantes de notre université hormis l'UFR de médecine qui a des modalités adaptées à la gestion de masse et qui fonctionne essentiellement sous forme de QCM pour les premières années. Cette spécificité qui est la nôtre provoque une charge de travail importante pour nos collègues enseignants de licence puisqu'ils dirigent des équipes pédagogiques nombreuses dont la gestion est extrêmement chronophage, ils doivent corriger plusieurs centaines de copies chaque semestre ; et cela au détriment de leurs autres obligations de service et notamment de la recherche. On constate que certains collègues refusent d'enseigner en licence et se concentrent sur leurs cours en master afin d'éviter cette charge extrêmement importante au détriment de leurs autres missions. Les collègues enseignants s'étaient interrogés sur une lacune dans le référentiel de compétences de notre université. Il faudrait donc réfléchir à l'intégration dans le référentiel une possibilité d'inclure des heures afin de décharger les collègues de licence en charge des grosses matières de L1 L2 et L3.

Monsieur le Doyen invite les membres du Conseil à amender la proposition de motion suivante : *« Les membres du Conseil de Faculté de la Faculté de droit et science politique font le constat d'une charge de travail particulièrement importante pour nos collègues en charge des cours en Licence. La gestion d'équipe de chargés de travaux dirigés nombreux et la correction de plusieurs centaines de copies s'effectuent au détriment de leurs autres obligations de service, tout particulièrement en matière recherche. À ce sujet, les enseignants de la Faculté de droit et science politique ne sont pas placés dans une situation comparable à leurs collègues des autres composantes de l'Université qui enseignent généralement dans des formations comptant un nombre bien moindre d'étudiants. Le Conseil de Faculté relève qu'une meilleure prise en compte, par le référentiel de compétences, de la responsabilité d'UE comptant des étudiants en grand nombre permettrait aux enseignants de valoriser leur engagement afin de pouvoir dégager plus de temps pour leurs autres obligations de service ».*

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE se demande s'il ne faut pas argumenter en insistant sur le nombre important d'étudiants en licence (contrairement en master où les promotions sont beaucoup plus petites) et indiquer la différence entre un enseignement avec une équipe de chargés de TD (décharge de l'enseignant - même si relecture des copies) et un enseignement sans TD (unique correction de 200 copies)

Mesdames Sophie PETITRENAUD et Victoire LASBORDES réagissent à ces propos. Si le problème c'est la charge de travail, effectivement le fait qu'il y ait une équipe de travaux dirigés permet d'accompagner l'enseignant en charge du cours dans la correction des copies ou du moins dans la première phase mais pour autant il faut s'occuper de son harmonisation entre les notations et être très vigilant dans la seconde correction des copies surtout si on a 5 ou 6 chargés de TD ; ce qui est souvent le cas en première et deuxième années. Cet encadrement demeure extrêmement chronophage.

Monsieur Stéphane OLIVESI est quant à lui sceptique sur l'objet de la motion et sa réception par la présidence.

Monsieur le Doyen informe que le précédent Conseil avait débattu sur le référentiel de l'université et notamment sur la spécificité de nos cohortes d'étudiants et ses membres semblaient favorables au vote de cette motion, raison pour laquelle il la propose à la séance plénière de ce jour.

Madame Véronique MOREAU informe que le référentiel est disponible sur le site de l'université.

Madame Pascale BERTONI acquiesce les propos de Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE mais pense que nous risquons de multiplier les problèmes à l'infini c'est-à-dire qu'en voulant gérer des inégalités nous en créons d'autres. Il y a des enseignants qui ont des chargés de TD mais aussi des ATER, or avoir un ATER ce n'est pas la même chose qu'avoir des vacataires.

Vote : 5 abstentions

VOLET EVENEMENTIEL

27- Information sur la Nuit du droit organisée à la Cour administrative d'appel le 4 octobre 2023

Monsieur le Doyen remercie Monsieur Terry OLSON de sa présence et lui cède la parole afin d'évoquer cette journée organisée par la Cour administrative d'appel.

Monsieur Terry OLSON rappelle que la Nuit du droit est une démarche qui remonte à 2018. Elle est inspirée de ce qui se fait dans d'autres domaines comme la Nuit des musées, la Nuit des sciences, *etc.* et portée au départ par le Conseil constitutionnel et son président Monsieur Laurent FABIUS ; le postulat de départ étant de créer un événement qui permette d'associer autour de thématiques juridiques, les professionnels du droit (enseignants, avocats, *etc.*) mais d'associer aussi, et peut-être surtout, le grand public. Il rappelle les expériences antérieures plutôt réussies, notamment en 2018 dans la Salle du Jeu de Paume, ensuite organisée au Tribunal judiciaire, l'année dernière à la Cour d'appel et cette année à la Cour administrative d'appel. En réfléchissant à un sujet apte à susciter de l'intérêt, nous avons opté pour une thématique autour de « Droit, justice et patrimoine ». Le programme n'est pas encore complètement arrêté mais pour l'heure nous nous sommes assurés de la participation notamment du Barreau de Versailles, des juridictions et d'un certain nombre de décideurs publics au sens large dont le maire de Versailles et l'architecte des bâtiments de France. L'idée est de faire ouvrir cette Nuit du droit par un grand témoin qui connaisse évidemment le droit mais aussi la responsabilité en termes de protection du patrimoine. Des contacts ont été pris avec le directeur général des patrimoines au Ministère de la culture. S'ensuivront deux tables rondes sur les thèmes « le droit et la protection du patrimoine » et « la justice et son patrimoine ». La Nuit du droit est bien entendu ouverte à tous dans la limite de capacité d'accueil des locaux. L'intervention des universitaires est la bienvenue et la participation des étudiants est encouragée sous un format qui reste à déterminer.

Monsieur le Doyen remercie Monsieur le Président OLSON pour cette présentation et confirme que la Faculté de droit et science politique répondra avec beaucoup de plaisir à cette invitation. L'identité d'un universitaire référent de l'événement lui sera transmise ultérieurement.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE souligne avoir travaillé avec d'autres collègues sur les restitutions des collections muséales sous l'angle patrimonial et l'indisponibilité du domaine public et interroge le Président OLSON quant à l'intégration de cette question dans le programme de la Nuit du droit et propose de lui faire parvenir l'ouvrage.

Monsieur Jean-Luc PENOT profite de la présence de Monsieur le Président OLSON pour l'inviter à intervenir à une conférence dans le cadre d'un projet de DU Droit de l'immobilier public et patrimoine à la demande du CIG.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Marion LEVRAUD souhaiterait insister sur les répercussions du vote du calendrier 2023-2024 des licences. Les délibérations sont planifiées le 30 mai 2024 alors que les examens se termineraient le 14 mai 2024, le délai de traitement (correction des copies par les enseignants, tri des copies par les gestionnaires, saisie des notes, lancement des calculs et vérification des notes afin de pouvoir présenter des résultats fiables lors des délibérations) est irréalisable puisque seulement 15 jours.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE prône le rendu des copies au fur et mesure et insiste sur l'importance du dialogue entre enseignants et personnels administratifs afin de travailler en bonne intelligence.

Madame Camille CAYOL intervient pour alerter sur le fait que beaucoup de missions administratives sont en péril liées aux absences ou aux départs de personnels administratifs. Un processus de recrutement est en cours mais pour l'heure les profils reçus ne sont pas adaptés. Elle souligne également le *turn-over* important. Il est important de rappeler cet état de fait en amont du dialogue de gestion afin de pouvoir négocier des moyens humains plus importants.

Monsieur le Doyen répond qu'une réunion avec la présidence de l'Université est planifiée dès demain afin de faire part de cette préoccupation. Il liste les postes vacants à la rentrée : deux gestionnaires de licence, une responsable de scolarité, deux gestionnaires de laboratoire, une gestionnaire à l'IEJ/conventions de stages des étudiants. Des supports de poste ont été demandés et la recherche de moyens humains est active.

Monsieur Paul BRÉANT précise que la problématique rencontrée c'est le recrutement et non les supports de poste qui sont majoritairement publiés avec un temps de réponse plus ou moins long des services centraux ce qui fait que les candidats ont trouvé un emploi plus rapidement dans une autre structure. Par ailleurs, il ajoute qu'il est vital que, pour être compétitive, notre université revalorise l'IFSE qui est moins important que dans d'autres universités ; d'où la préférence des candidats à accepter des postes ailleurs.

Monsieur le Doyen pense qu'il serait important de travailler sur des liens structurels avec certaines écoles afin de pouvoir accueillir dans un premier temps des stagiaires, stages qui pourraient ensuite se transformer en contrat (contractuels de catégorie C).

Madame Marion LEVRAUD indique que certains étudiants ont fait remarquer que, sur le calendrier de l'année en cours, les examens de la session 2 du semestre 1 débutent le 5 juin soit le même jour que la publication des résultats de la session 1 du semestre 2. Or, certains étudiants ajournés au semestre 1 vont se présenter pour passer les examens de la session 2 alors qu'ils auront validé en raison de la compensation exceptionnelle votée en Conseil.

Monsieur le Doyen répond qu'il est impossible de modifier la date de publication des résultats. Pour les étudiants, une règle *in favorem* a été votée mais malheureusement de façon conservatoire ils devront se présenter aux épreuves. Il annonce qu'il écrira aux étudiants afin de les informer que leurs copies ne seront pas prises en compte et qu'il n'y aura pas de choix entre la meilleure note des deux.

Avant de clore la séance, Monsieur le Doyen remercie les enseignants-chercheurs qui ont participé à l'examen des vœux sur Parcoursup puisque 7 000 dossiers ont été étudiés. Il remercie tout particulièrement Monsieur Hakim HADJ-AÏSSA qui a supervisé cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 12 heures